



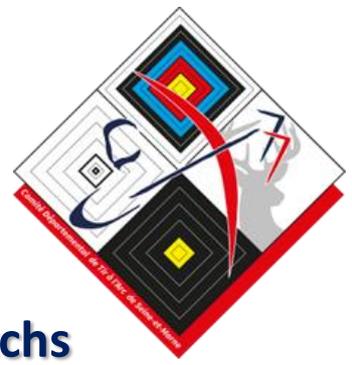
Le Comité Départemental de Tir à l'Arc de Seine-et-Marne &
La Compagnie d'Arc de Saint Germain sur Morin
sont heureux de vous inviter

les 2 et 3 février 2019

au

Championnat Départemental 2019

Tir en Salle Adulte qualifications et matchs



**Sélectif pour le championnat de France. Ouvert aux adultes du 77 - Fermé aux archers des autres départements.*

Lieu de la compétition

Gymnase Jacques GODET - Route de Montguillon - 77860 SAINT GERMAIN SUR MORIN

Horaires des départs selon catégories

- **Départ 1 : Samedi 02/02/2019 - 8h30 :** S1FCI – S2FCI – S1HCI
- **Départ 2 : Samedi 02/02/2019 - 16h30 :** S1FCo – S2FCo – S3FCo – S1HCo – S2HCo – S3HCo – SFBB – SHBB
- **Départ 3 : Dimanche 03/02/2019 - 9h00 :** S3FCI – S2HCI – S3HCI

Attention : *Toute catégorie comportant moins de quatre compétiteurs sera classée suivant les résultats de l'épreuve qualificative.*

Pré-inscriptions

- Préinscriptions **jusqu'au 22 janvier 2019 minuit** sur le site du CD77 : www.archersdu77.fr
- Les dernières compétitions comptant pour la sélection sont celles du week-end du 19 et 20 janvier 2019 (*sous réserve que les résultats aient été remontés à la FFTA*).
- Calculés en fonction de la fréquentation des compétitions depuis le début de l'année sportive, les quotas seront affichés sur le site du Comité Départemental 77. Ce dernier se réserve le droit de les modifier en fonction du nombre de préinscrits sans affecter les cuts.

Validation des inscriptions

- Les archers préinscrits ayant réalisé au moins trois scores et entrant dans les quotas seront réputés inscrits.
- Après confirmation email de leur participation par le Comité Départemental 77, les archers auront 72 heures pour valider leur inscription au championnat en s'acquittant de leur participation financière auprès de l'organisateur.
- Tout archer, ou son club/compagnie, devra s'affranchir du montant du règlement avant de tirer. Toute absence sera sanctionnée par l'interdiction de participer au championnat départemental de l'année prochaine.
- Toutes les modalités de participation sont sur le site : <http://www.archersdu77.fr>

Tarif

- Tarif unique quelle que soit la catégorie de **7 €** par chèque à l'ordre de « **Compagnie d'Arc de Saint Germain sur Morin** » à adresser à **Benjamin LOUCHE, Cie d'Arc de Saint Germain sur Morin, 12 chemin clos du roi, 77860 St Germain sur Morin.**

Règlement

- Ouverture du **Greffé** 1 heure avant chaque départ
- **Inspection du matériel** 15 minutes avant chaque départ
- **2 volées d'essai** au départ de l'épreuve de qualification, rythme AB-CD
- **1 volée d'essai** au premier match de chaque catégorie

Blasons

Tri-spot de 40 cm pour toutes les armes (CI ; Co et BB)

Récompenses

- Aux 3 premiers de chaque catégorie
- La remise des prix se fera à l'issue de chaque départ, après la dernière finale.

Attention :

*Licence avec photo, ou pièce d'identité avec certificat médical, selon règlement FFTA en vigueur
Tenue de sport blanche ou de club/compagnie et Chaussures de sport propres exigées pendant les tirs et la remise des récompenses.
Utilisation de flèches en carbone sous la responsabilité de l'archer*

Buvette à disposition durant toute la compétition